



Que puis je faire dans ma situation?

Par **breizh56**, le **20/03/2010** à **13:48**

Bonjour,

j'ai travaillé pendant 3 ans en contrat CDD reconductible dans un foyer logement EHPAD en tant qu'aide soignante sur un poste d'auxiliaire de soins. l'année dernière, notre directrice a demandé à 5 personnes de l'équipe de passer un concours territorial afin de pouvoir passer en stagiairisation puis titularisation par la suite. j'ai donc, avec 4 de mes collègues passé ce concours en octobre 2009. je l'ai obtenu en novembre de la même année. à la suite de ça 2 de mes collègues ont été engagés sur un poste directement tant qu'à moi, ma directrice m'a dit oralement qu'ils doutaient de mes motivations à continuer de travailler au sein du foyer logement et que donc par conséquent je devais prouver à nouveau ces motivations en passant devant un jury. j'ai reçu une convocation pour cet entretien dans la salle de soins de mon établissement sans accusé de réception et tout ça une semaine avant de passer ce fameux entretien. je l'ai donc passé le 24 février 2010 et le 25 février 2010 la directrice m'a à nouveau convoqué pour me dire oralement que finalement je n'étais pas gardé au sein de son établissement (en sachant que mon contrat se terminait le 1^{er} mars 2010), et qu'il avaient trouvé quelqu'un de plus compétent. je n'ai jamais reçu de courrier stipulant que je n'étais pas gardé au sein du foyer, et j'ai également su par la suite que la personne qui a été recrutée à ma place a passé également un 1^{er} entretien avec la directrice puis l'entretien devant le même jury que moi mais qu'elle savait déjà une semaine avant de passer cet entretien qu'elle était prise sur ce poste. je me suis renseigné auprès du syndicat qui me dit que je dois faire appel du tribunal administratif et/ou des prud'hommes. que dois je faire? quelles sont mes chances de gagner dans une situation comme celle là? cela vaut il le coup d'intenter quelque chose?

Par **pepelle**, le **22/03/2010** à **19:13**

Bonsoir

Oui vous pouvez à mon avis, au vu de ce que vous écrivez saisir le tribunal (administratif)
Vous avez été reçue à un concours et vous n'avez pas bénéficié du stage permettant la titularisation. Or vous aviez droit à ce stage.

Par contre, impossible de vous défendre seule sans soutien (ne serais-ce que juridique). Il vous faut, soit contacter un avocat (publiciste surtout) soit un syndicat (mais là aussi, syndicat du public et non du privé)